

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRÉ DE LIDON

Séance du mardi 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 28 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PUYON, Maire.

Nombre de Conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 4	Étaient présents : Alain PUYON, Éric BUJARD, Dominique DEWOST Agnés HENNIQUAU Willy BONY, Roland CHEVALLIER, Eric BON, Nicole MAURIN, Christelle HURTADO, Julie ROUX , Frédéric PEROT , Étaient absents excusés: Cédric SORLUT, Adrien RAFIN Étaient absents : Christelle TOURAINE, Virginie RAGONNAUD, M. Éric BUJARD est élu secrétaire de séance à l'unanimité
--	---

Objet : Tarif pour l'utilisation des salles

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif de location pour l'utilisation des salles à compter du **01 septembre 2020**.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de fixer un tarif différent selon la période d'utilisation de la salle. Un tarif "*HIVER*" et un tarif "*ETE*" sont donc créés comme suit :

FORFAIT POUR LE WEEK-END POUR LA SALLE DES FETES

HIVER : Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Pour les habitants de St-André 140 €
- Pour les personnes hors commune 220 €

ETE : du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Pour les habitants de St-André 105 €
- Pour les personnes hors commune 190 €

Un forfait de 60 euros sera demandé pour le ménage non fait.

Pour chaque mise à disposition, un chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé.

FORFAIT POUR LE WEEK-END POUR LA SALLE DES ASSOCIATIONS

HIVER : Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Pour les habitants de St-André 105 €
- Pour les personnes hors commune 170 €

ETE : du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Pour les habitants de St-André 55 €
- Pour les personnes hors commune 85 €

Un forfait de 60 euros sera demandé pour le ménage non fait.

Pour chaque mise à disposition, un chèque de caution d'un montant de 150 € sera demandé.

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

Alain PUYON

